



**PRÉFET
DE LA MEUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Sandra VANHOUCHE
Technicienne en charge des ouvrages hydrauliques

Bar-le-Duc, le **20 OCT. 2022**

Lettre recommandée avec AR

2 C 162 676 6367 4

Monsieur le Président,

Vous avez demandé en date du 10 octobre 2022 une prorogation de l'arrêté préfectoral n°9089 du 4 juillet 2022 autorisant la réalisation des travaux de rétablissement de la continuité écologique sur le cours d'eau l'Ornain au droit du Pont de RANCOURT-SUR-ORNAIN, ainsi que de l'arrêté n°9075 du 21 juin 2022 vous autorisant à occuper temporairement du domaine public fluvial à titre gracieux.

A ce titre, je vous prie de trouver ci-joint les deux d'arrêtés de prorogation, autorisant le département de la Meuse à poursuivre les travaux précités sur le cours d'eau l'Ornain, commune de RANCOURT-SUR-ORNAIN.

Je tiens à attirer votre attention sur le fait que ce projet d'arrêté prescrit également qu' :

« Il conviendra notamment, de porter une attention particulière, au risque de départ de matières en suspension dans le cours d'eau, afin d'éviter les risques de colmatages des zones de frayères. »

Le service environnement de la DDT de la Meuse se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Préfète de la Meuse et par délégation,
Pour le Directeur Départemental des Territoires,
le Chef de service de l'Unité Eau



Xavier MICHEL

PI: Annexe : deux arrêtés préfectoraux complémentaires

Destinataire :

**Monsieur le Président du Département de la Meuse
place Pierre François GOSSIN
BP 50514
55012 BAR LÉ DUC Cedex**

5505 730 05

Copies : OFB (DR et SD)